

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DU 111 Dénomination place Hubert Curien (5e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Hubert Curien " à la voie identifiée par l'indicatif P/5 (5e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6 Commission,

Délibère :

La dénomination " place Hubert Curien " est attribuée à la place publique, propriété communale, identifiée par l'indicatif P/5, située à l'angle des rues Rataud et Pierre Brossolette (5e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO